

AVIS D'INFORMATION
DES PORTEURS DE PARTS DE L'OPCVM
PALATINE INSTITUTIONS

Palatine Asset Management a approuvé la modification des droits d'entrée sur votre OPCVM monétaire **PALATINE INSTITUTIONS**.

Dans l'environnement de taux exceptionnellement négatifs perdurant, cette modification vise à limiter l'impact sur l'OPCVM de souscriptions importantes.

La commission de souscription non acquise à l'OPCVM est ainsi modifiée :

Souscription ≤ 76.225 € : 0,40% maximum

Souscription > 76.225 € et ≤ 2 M€ : néant

Souscription > 2 M€ : 0,40% maximum

Cette modification prend effet le 8 juin 2016.

Ce changement n'implique pas d'évolution du niveau de risque global de l'OPCVM, et toutes ses autres caractéristiques restent inchangées.

Cette communication est en conséquence strictement informative, et ne nécessite aucune démarche à effectuer concernant les positions actuellement détenues.

Nous vous invitons à consulter les documents de votre OPCVM (DICI et Prospectus) disponibles sur notre site internet www.palatine-am.com.

Ils peuvent également vous être adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – 42, rue d'Anjou – 75382 PARIS Cedex 08

PALATINE ASSET MANAGEMENT